



Crédit auto et séparation

Par **maya77**, le **23/07/2013** à **09:40**

Bonjour,
je me suis séparée de mon ami il y a 1 an
lorsque nous étions ensemble, il a voulu acheter une auto mais ne pouvait pas faire de crédit ,
donc j'ai fait un crédit à mon nom pour payer la différence (il a payé 40% de la totalité du prix)
et lors de la séparation il est parti avec le véhicule.
Depuis il ne veut plus entendre parler de moi et ne veut pas me rembourser la partie que j'ai
payée alors qu'il profite encore du véhicule et que moi je ne m'en suis jamais servi !
Que puis je faire pour récupérer une partie de mon argent ?
Merci pour votre aide,
Maya

Par **amajuris**, le **23/07/2013** à **09:46**

bjr,
à quel nom est la facture ou le certificat d'acquisition de ce véhicule ?
ce crédit mentionne-t-il que c'est pour ce véhicule ?
la première chose à faire c'est de lui faire un courrier de mise en demeure de vous rendre cet
argent sous x jours par LRAR, en indiquant que sans remboursement vous saisirez le juge de
proximité si la somme est inférieure à 4000 € ou d'instance si la somme est entre 4000 et
10000 €.
la procédure peut se faire sans avocat.
si vous avez une protection juridique contactez la.
cdt

Par **Lag0**, le **23/07/2013** à **10:02**

Bonjour,

Le problème, c'est qu'un véhicule perd vite de sa valeur. Donc il va vous être difficile de récupérer la somme de départ, sauf si vous avez une reconnaissance de dette de votre ex. Sinon, la seule possibilité pour sortir de l'indivision sur ce bien, c'est que votre ex vous rachète votre part ou que le véhicule soit vendu à un tiers et le produit de la vente réparti entre vous en fonction de vos parts d'indivision. Mais bien entendu, le prix de votre part ou la vente du véhicule ne pourra se faire qu'en fonction de la valeur actuelle du véhicule.